



**Conseil du développement industriel**  
**Cinquante et unième session**  
Vienne, 3-6 juillet 2023

**Comité des programmes et des budgets**  
**Trente-neuvième session**  
Vienne, 15-17 mai 2023  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Situation financière de l'ONUDI**  
**et question du solde inutilisé des crédits ouverts**

## Situation financière de l'ONUDI

### Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONUDI au 31 mars 2023.

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général . . . . .	1	2
II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2022-2023 . . . . .	2-6	2
III. Nouvelles priorités, gains d'efficacité et recouvrement intégral des coûts . . . . .	7-12	3
IV. Contributions mises en recouvrement . . . . .	13-14	4
V. Droit de vote . . . . .	15-16	5
VI. Plans de paiement pluriannuels . . . . .	17	5
VII. Arriérés dus par d'anciens États Membres . . . . .	18	6
VIII. Solde inutilisé des crédits ouverts au 31 décembre 2022 . . . . .	19	6
IX. Mesure à prendre par le Comité . . . . .	20	6
Annexe		
État des contributions au budget ordinaire . . . . .		8



## I. Aperçu général

1. La situation financière au 31 mars 2023 pouvait, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit :

a) Le montant brut des crédits ouverts au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023 s'élève à 145,9 millions d'euros. Au 31 mars 2023, le montant brut des dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'élevait à 87,3 millions d'euros, soit 59,8 % du budget approuvé ;

b) Le montant brut des crédits ouverts au titre du budget opérationnel pour l'exercice biennal 2022-2023 s'élève à 39,6 millions d'euros. Au 31 mars 2023, le montant des dépenses s'établissait à 22,8 millions d'euros, soit 57,7 % du budget approuvé ;

c) Le montant des dépenses engagées pour la gestion des bâtiments au titre de l'exercice biennal 2022-2023 s'élevait à 41,2 millions d'euros, conformément au plan de travail en vigueur ;

d) Le taux de recouvrement des contributions pour l'année 2023 était de 33,0 %, contre 32,4 % pour la deuxième année de l'exercice précédent (2021) ;

e) Le taux de recouvrement des arriérés de contributions des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours était de 4,3 %. Les taux de recouvrement au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021 par rapport aux contributions de ces deux années étaient respectivement de 3,6 % et 3,3 % ;

f) Le montant des contributions non acquittées s'élevait à 142,9 millions d'euros, comme indiqué dans l'annexe au présent document (dont 69,1 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros par l'ex-Yougoslavie), contre 138,5 millions d'euros et 137,2 millions d'euros à la même période en 2022 et 2021, respectivement ;

g) Le solde du Fonds de roulement s'établissait à 7 423 030 euros. Cependant, un montant de 4 590 euros restait à verser au 31 mars 2023 ;

h) À la fin de mars 2023, le montant consacré aux activités de coopération technique avait atteint 74,9 millions de dollars des États-Unis ;

i) Un document de séance (PBC.39/CRP.4) sera publié avant l'ouverture de la session pour actualiser les informations relatives à l'état des contributions et à l'exercice du droit de vote.

## II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2022-2023

### A. Budget ordinaire

2. Des crédits d'un montant de 138,6 millions d'euros ont été alloués pour l'exercice biennal 2022-2023 et, au 31 mars 2023, le montant net des dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'élevait à 87,3 millions d'euros, soit 59,8 % du montant brut total des crédits approuvés pour cet exercice.

### B. Budget opérationnel

3. Des crédits d'un montant de 37,3 millions d'euros ont été alloués pour l'exercice biennal 2022-2023 et, au 31 mars 2023, le montant net des dépenses engagées au titre du budget opérationnel s'élevait à 22,8 millions d'euros, soit 57,7 % du montant brut total des crédits approuvés pour 2023.

4. À la fin de mars 2023, le montant consacré aux activités de coopération technique atteignait 74,9 millions de dollars des États-Unis (engagements de dépenses

compris), soit 2,9 millions de dollars de plus que pour la même période en 2022. Les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui aux programmes s'élevaient à 8,2 millions d'euros au premier semestre de 2023.

### C. Gestion des bâtiments

5. Des crédits d'un montant de 54,5 millions d'euros ont été alloués pour l'exercice biennal 2022-2023, soit 102,4 % du budget approuvé. Sur ce montant, 2,9 millions d'euros correspondent à des économies réalisées sur l'exercice biennal antérieur, qui ont été réallouées à l'exercice en cours afin de compenser l'augmentation des coûts des services collectifs. Le budget alloué à la gestion des bâtiments est exécuté conformément au plan de travail en vigueur.

6. Au 31 mars 2023, le montant des dépenses engagées s'élevait à 41,2 millions d'euros, soit 77,4 % du montant brut du budget approuvé pour la gestion des bâtiments.

## III. Nouvelles priorités, gains d'efficacité et recouvrement intégral des coûts

7. À l'alinéa iii) du paragraphe h) de sa décision GC.19/Dec.16, la Conférence générale a prié le Directeur général « [d]e rendre compte, aux deux prochaines sessions du Comité des programmes et des budgets, des gains d'efficacité et des économies réalisés entre les sessions, étant entendu que la recherche de gains d'efficacité et d'économies devait être un souci permanent de la Direction, sans entraver les fonctions essentielles de l'Organisation ».

8. En septembre 2022, l'ONUDI a mené à bien, en coopération avec la Division de l'innovation et de la gestion des connaissances du Programme alimentaire mondial, le premier exercice pilote visant à évaluer les gains d'efficacité qui portait sur les gains d'efficacité et les économies réalisés pendant l'exercice biennal 2020-2021. Une équipe de travail interorganisations s'est intéressée en particulier aux initiatives internes et interinstitutions ayant le plus de retombées en la matière.

9. Au total, les gains d'efficacité obtenus par l'ensemble des départements ayant soumis des données en 2020 et 2021 s'élevaient à 3,5 millions d'euros et ont été réalisés grâce à 17 initiatives distinctes. Celles-ci se divisent en deux catégories : a) les initiatives émanant directement des activités de programme et de projet de l'ONUDI et des conseils de cette dernière sur les politiques à suivre ; et b) les initiatives des services d'appui (finances, gestion des ressources humaines, appui opérationnel, etc.) financées au titre du budget ordinaire et du budget consacré à la coopération technique. Ces initiatives ont eu pour effet de réaliser des gains d'efficacité ou d'améliorer l'efficacité.

10. Selon les définitions établies par le Bureau de la coordination des activités de développement, les gains d'efficacité désignent les efforts associés à une tâche donnée et sont quantifiables. Ils peuvent désigner aussi bien des économies d'argent que des économies de temps.

11. L'amélioration de l'efficacité a trait à la qualité d'une tâche et contribue à optimiser le fonctionnement de l'organisation. Le perfectionnement continu des outils, des procédures et des méthodes de travail permet à l'ONUDI d'améliorer la qualité des résultats de ses projets et recherches et partant d'obtenir de meilleurs résultats de mieux surveiller, contrôler ou suivre l'utilisation des ressources et d'atténuer les risques. Les informations utilisées dans le cadre de l'exercice visant à évaluer les gains d'efficacité se fondaient notamment sur la description des améliorations apportées à des processus ou à des services et des principaux avantages qui en découlent, tels que la réduction des émissions de dioxyde de carbone ou des délais d'exécution, ou encore le renforcement du suivi de certaines ressources.

12. En outre, le dispositif du recouvrement intégral des coûts est toujours en vigueur, tout comme les cibles définies à cet égard dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2022-2023. Au 31 mars 2023, le dispositif avait permis de recouvrer un montant s'élevant à 2,6 millions d'euros pendant l'exercice biennal en cours.

## IV. Contributions mises en recouvrement

### A. Recouvrement

13. Quarante États Membres, dont cinq font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions et trente-sept États Membres, dont neuf PMA, ont soit effectué des versements partiels, soit vu leur quote-part réduite au titre du reversement des soldes inutilisés pour 2023. Le tableau 1 présente les contributions recouvrées pour la période allant de janvier à mars 2023, ventilées par liste d'États.

Tableau 1  
**Recouvrement des contributions (janvier-mars 2023)**

(En millions d'euros)

Liste d'États <sup>a</sup>	Année en cours	Années antérieures	Total
A	3,04	0,37	3,41
B	15,05	0,00	15,05
C	0,63	2,68	3,31
D	4,67	0,00	4,67
Autres	0,00	0,00	0,00
États-Unis d'Amérique	0,00	0,00	0,00
Ex-Yougoslavie	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>23,39</b>	<b>3,05</b>	<b>26,44</b>

<sup>a</sup> Voir document GC.19/23.

### B. Contributions non acquittées

14. L'état détaillé des contributions non acquittées au 31 mars 2023 figure à l'annexe du présent document. Le tableau 2 présente les quotes-parts et les contributions non acquittées à cette date, ventilées par liste d'États.

Tableau 2  
**Quotes-parts et contributions non acquittées au 31 mars 2023**

Liste d'États <sup>a</sup>	Quotes-parts (%)	Millions d'euros		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	35,136	21,88	5,68	27,56
B	45,650	17,33	0,00	17,33
C	12,044	7,91	16,54	24,45
D	7,167	0,42	1,94	2,36
Autres <sup>b</sup>	0,004	0,00	0,01	0,01
<b>Total partiel</b>	<b>100,001</b>	<b>47,54</b>	<b>24,17</b>	<b>71,71</b>
États-Unis d'Amérique		0,00	69,07	69,07
Ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
<b>Total</b>	<b>100,001</b>	<b>47,54</b>	<b>95,32</b>	<b>142,86</b>

<sup>a</sup> Voir document GC.19/23.

<sup>b</sup> Y compris la quote-part d'un nouvel État Membre, les Palaos (adhésion le 17 janvier 2023), à hauteur de 0,001 %.

## V. Droit de vote

15. Comme indiqué à l'annexe du présent document, 51 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote au 31 mars 2023, conformément aux dispositions de l'article 5.2 de l'Acte constitutif et de l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier. À titre de comparaison, 47 pays étaient dans ce cas à la même période l'année précédente. Le tableau 3 présente la situation concernant l'exercice du droit de vote dans les différents organes directeurs.

Tableau 3

### Suspension de l'exercice du droit de vote au 31 mars 2023

Organe	Nombre d'États Membres		
	2023	2022	2021
Conférence générale	51	47	41
Conseil du développement industriel	5	3	3
Comité des programmes et des budgets	2	2	3

16. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2023, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2020 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2021, ce qui représente un montant total minimum de 10 114 470 euros.

## VI. Plans de paiement pluriannuels

17. Le tableau 4 récapitule l'état actuel de l'exécution des plans de paiement que les États Membres ont conclus en vue du règlement de leurs arriérés de contributions. Le Secrétariat note avec satisfaction et salue les efforts considérables qu'ont déployés tous les États Membres qui ont respecté les engagements et obligations énoncés dans leur plan de paiement. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont encouragés à envisager de conclure des plans de paiement afin de réduire leurs arriérés.

Tableau 4

### État des plans de paiement au 31 mars 2023

(Montants en euros)

État Membre	Montant total des arriérés faisant l'objet du plan <sup>a</sup>	Montant restant à acquitter au 31 mai 2023	Montants dus en 2023	Durée (années)	Date de la tranche due en 2023 (mois)	Tranche due	Versement effectué en 2023
Arménie	922 604	140 715	58 534	10	Septembre	Septième	Programmé
République dominicaine	839 529	187 200	187 200	5	Juin	Quatrième	Programmé
Venezuela (République bolivarienne du) <sup>b</sup>	3 487 833	6 254 338	6 254 338	5	–	Deuxième, troisième, quatrième, cinquième	En retard
	<b>5 249 966</b>	<b>6 582 253</b>	<b>6 500 072</b>				

<sup>a</sup> Montant total des arriérés au moment de la signature du plan.

<sup>b</sup> Le plan de paiement ayant expiré en 2022, la possibilité d'un plan révisé est en cours de discussion avec l'État Membre.

## VII. Arriérés dus par d'anciens États Membres

18. Le montant des arriérés dus à l'Organisation s'élevait à 69 068 887 euros pour les États-Unis d'Amérique (pour la période 1994-1996) et à 2 081 599 euros pour l'ex-Yougoslavie (pour la période 1990-2001). Le Secrétariat met tout en œuvre pour obtenir le règlement de ces arriérés.

## VIII. Solde inutilisé des crédits ouverts au 31 décembre 2022

19. Sur un montant total de 2 015 973 euros à reverser au titre du solde inutilisé des crédits ouverts, il a été renoncé à 197 508 euros (9,8 %), qui ont été mis à disposition à diverses fins, comme indiqué dans le tableau suivant. Au total, 16 États Membres ont renoncé volontairement à leur part du solde inutilisé.

Tableau 5

### Solde inutilisé des crédits ouverts au 31 décembre 2022

(Montants en euros)

État Membre	Montant auquel il a été renoncé	Affectation
Finlande	16 397	Appui aux travaux du Groupe des questions de genre
Guyana	66	Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base
Inde	23 370	Appui de l'ONUDI à la présidence du Groupe des Vingt assurée par l'Inde
Luxembourg	2 319	Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base
Madagascar	110	Contribution à des fins générales au FDI <sup>a</sup>
Malte	523	Forum de l'énergie de Vienne 2023
Maroc	1 818	Contribution à des fins générales au FDI <sup>a</sup>
Maurice	200	Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base
Maurice	200	Fonds d'équipement
Moldova	329	Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base
Monaco	328	Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base
Pologne	22 125	Appui aux travaux de diagnostic du projet n° 220091
Pologne	5 530	Transition de l'ONUDI vers le PGI <sup>b</sup> SAP
Qatar	8 097	Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base
République de Corée	65 684	Contribution à des fins spéciales au FDI <sup>a</sup>
Slovénie	2 923	Contribution à des fins spéciales au FDI <sup>a</sup>
Suisse	19 193	Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base
Suisse	19 193	Fonds d'équipement
Thaïlande	9 103	FDI <sup>a</sup>
<b>Total</b>	<b>197 508</b>	

<sup>a</sup> Fonds de développement industriel.

<sup>b</sup> Progiciel de gestion intégré.

## IX. Mesure à prendre par le Comité

20. Le Comité est invité à recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note des informations figurant dans le document PBC.39/4 ;
- b) Prie instamment les États Membres actuels et anciens qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses échanges avec les États Membres actuels et anciens, afin d'assurer le recouvrement des arriérés. »

## Annexe

### État des contributions au budget ordinaire

(En euros)

Au 31 mars 2023

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années (depuis)</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Afghanistan	13 122	0	13 122	2022P	Oui	0
Afrique du Sud	0	0	0	–	Oui	0
Albanie	0	0	0	–	Oui	0
Algérie	155 703	0	155 703	2023	Oui	0
Allemagne	3 324 582	0	3 324 582	2023P	Oui	0
Angola	13 104	0	13 104	2022P	Oui	0
Antigua-et-Barbuda	9 791	223	10 014	2019P	Non	3 830
Arabie saoudite	1 368 203	0	1 368 203	2023	Oui	0
Argentine	3 156 018	0	3 156 018	2021P	Oui	0
Arménie	140 715	0	140 715	1999P	Oui	Plan de paiement
Autriche	0	0	0	–	Oui	0
Azerbaïdjan	0	0	0	–	Oui	0
Bahamas	60 655	0	60 655	2021P	Oui	0
Bahreïn	56 775	0	56 775	2023	Oui	0
Bangladesh	13 101	0	13 101	2022P	Oui	0
Barbade	0	0	0	–	Oui	0
Bélarus	0	0	0	–	Oui	0
Belize	6 819	0	6 819	2014P	Non	4 860
Bénin	12 850	0	12 850	2020P	Non	2 440
Bhoutan	563	0	563	2023P	Oui	0
Bolivie (État plurinational de)	68 214	0	68 214	2020P	Non	13 430
Bosnie-Herzégovine	11 833	0	11 833	2023P	Oui	0
Botswana	0	0	0	–	Oui	0
Brésil	9 564 909	0	9 564 909	2021P	Oui	0
Bulgarie	52 285	0	52 285	2023	Oui	0
Burkina Faso	0	0	0	–	Oui	0
Burundi	53 652	0	53 652	1995P	Non	51 690
Cabo Verde	2 975	0	2 975	2019P	Non	1 020
Cambodge	6 329	0	6 329	2023P	Oui	0
Cameroun	117 404	94	117 498	2015P	Non	73 280
Chili	1 812 517	0	1 812 517	2020P	Non	396 840
Chine	12 626 792	0	12 626 792	2023P	Oui	0
Chypre	0	0	0	–	Oui	0
Colombie	126 314	0	126 314	2023P	Oui	0
Comores	149 075	7	149 082	1986	Non	147 120
Congo	68 571	0	68 571	2012P	Non	47 590
Costa Rica	269 043	0	269 043	2020P	Non	53 650
Côte d'Ivoire	14 489	0	14 489	2023P	Oui	0



<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années (depuis)</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Croatie	0	0	0	–	Oui	0
Cuba	349 611	0	349 611	2020P	Non	70 830
Djibouti	1 272	0	1 272	2022P	Oui	0
Dominique	12 963	0	12 963	2006P	Non	11 000
El Salvador	548 932	1 332	550 264	1988	Non	508 150
Égypte	190 468	0	190 468	2023P	Oui	0
Émirats arabes unis	719 211	0	719 211	2023	Oui	0
Équateur	92 135	0	92 135	2023P	Oui	0
Érythrée	0	0	0	–	Oui	0
Espagne	2 418 644	0	2 418 644	2023P	Oui	0
Eswatini	1 763	0	1 763	2023P	Oui	0
État de Palestine	18 442	0	18 442	2022	Oui	0
Éthiopie	19 989	0	19 989	2021P	Oui	0
Fédération de Russie	0	0	0	–	Oui	0
Fidji	3 436	0	3 436	2023P	Oui	0
Finlande	0	0	0	–	Oui	0
Gabon	160 216	0	160 216	2015P	Non	107 540
Gambie	0	0	0	–	Oui	0
Géorgie	1 710 402	668	1 711 070	1992P	Non	1 683 750
Ghana	102 338	0	102 338	2018P	Non	49 660
Grenade	23 474	0	23 474	1999P	Non	21 520
Guatemala	36 217	0	36 217	2023P	Oui	0
Guinée	24 896	76	24 972	2012P	Non	14 560
Guinée-Bissau	131 206	7	131 213	1988	Non	129 250
Guinée équatoriale	84 290	0	84 290	2011P	Non	63 310
Guyana	2 128	0	2 128	2023	Oui	0
Haïti	3 436	0	3 436	2023P	Oui	0
Honduras	113 445	64	113 509	2011P	Non	81 970
Hongrie	0	0	0	–	Oui	0
Îles Marshall	1 293	0	1 293	2022P	Oui	0
Inde	973 843	0	973 843	2023	Oui	0
Indonésie	619 045	0	619 045	2023P	Oui	0
Iran (République islamique d')	1 738 096	0	1 738 096	2020P	Non	354 110
Iraq	871 003	0	871 003	2018P	Non	423 160
Irlande	421 762	0	421 762	2023P	Oui	0
Israël	0	0	0	–	Oui	0
Italie	3 860 619	0	3 860 619	2023	Oui	0
Jamaïque	51 563	0	51 563	2018P	Non	24 250
Japon	7 287 098	0	7 287 098	2023P	Oui	0
Jordanie	21 350	0	21 350	2023P	Oui	0
Kazakhstan	0	0	0	–	Oui	0
Kenya	27 825	0	27 825	2023P	Oui	0
Kiribati	2 710	0	2 710	2020	Non	750
Kirghizistan	0	0	0	–	Oui	0
Koweït	294 352	0	294 352	2023	Oui	0

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années (depuis)</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Lesotho	508	0	508	2023P	Oui	0
Liban	151 683	0	151 683	2021P	Oui	0
Libéria	2 077	0	2 077	2021P	Oui	0
Libye	194 415	0	194 415	2019P	Non	91 020
Luxembourg	0	0	0	–	Oui	0
Macédoine du Nord	113 978	0	113 978	2009P	Non	88 780
Madagascar	4 965	0	4 965	2023	Oui	0
Malaisie	387 745	0	387 745	2023	Oui	0
Malawi	20 483	0	20 483	2014P	Non	14 300
Maldives	28 357	289	28 646	2011P	Non	14 010
Mali	4 397	0	4 397	2023P	Oui	0
Malte	19 860	0	19 860	2023	Oui	0
Maroc	0	0	0	–	Oui	0
Maurice	0	0	0	–	Oui	0
Mauritanie	0	0	0	–	Oui	0
Mexique	1 249 717	0	1 249 717	2023P	Oui	0
Micronésie (États fédérés de)	3 000	0	3 000	2019P	Non	1 040
Monaco	0	0	0	–	Oui	0
Mongolie	0	0	0	–	Oui	0
Monténégro	9 200	0	9 200	2022P	Oui	0
Mozambique	4 825	0	4 825	2023P	Oui	0
Myanmar	6 888	0	6 888	2023P	Oui	0
Namibie	10 302	0	10 302	2023P	Oui	0
Népal	13 983	0	13 983	2022P	Oui	0
Nicaragua	5 534	0	5 534	2023P	Oui	0
Niger	69 834	0	69 834	1995P	Non	63 650
Nigéria	1 105 883	0	1 105 883	2020P	Non	235 400
Norvège	0	0	0	–	Oui	0
Oman	130 474	0	130 474	2023P	Oui	0
Ouganda	78 580	0	78 580	2012P	Non	57 600
Ouzbékistan	531 629	0	531 629	1999P	Non	419 780
Pakistan	137 368	0	137 368	2022P	Oui	0
Palaos	709	74	783	2023	Oui	0
Panama	0	0	0	–	Oui	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	107 911	689	108 600	2003P	Non	74 940
Paraguay	34 542	0	34 542	2022P	Oui	0
Pays-Bas	0	0	0	–	Oui	0
Pérou	90 972	0	90 972	2023P	Oui	0
Philippines	0	0	0	–	Oui	0
Pologne	0	0	0	–	Oui	0
Qatar	0	0	0	–	Oui	0
République arabe syrienne	19 762	0	19 762	2022P	Oui	0
République centrafricaine	125 896	7	125 903	1989	Non	123 940
République de Corée	2 646 329	0	2 646 329	2023	Oui	0
République de Moldova	2 705	0	2 705	2023P	Oui	0

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années (depuis)</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
République démocratique du Congo	211 109	445	211 554	1989P	Non	190 580
République démocratique populaire lao	5 571	0	5 571	2023P	Oui	0
République dominicaine	187 200	0	187 200	2020P	Oui	Plan de paiement
République populaire démocratique de Corée	0	0	0	–	Oui	0
République-Unie de Tanzanie	19 999	0	19 999	2021P	Oui	0
Roumanie	224 815	0	224 815	2023P	Oui	0
Rwanda	15 145	0	15 145	2019P	Non	4 730
Sainte-Lucie	1 911	0	1 911	2021P	Oui	0
Saint-Kitts-et-Nevis	1 956	0	1 956	2021P	Oui	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	125 366	7	125 373	1989P	Non	123 410
Samoa	0	0	0	–	Oui	0
Sao Tomé-et-Principe	149 075	7	149 082	1986	Non	147 120
Sénégal	20 544	0	20 544	2021P	Oui	0
Serbie	31 586	0	31 586	2023P	Oui	0
Seychelles	6 079	0	6 079	2021P	Oui	0
Sierra Leone	5 765	0	5 765	2015P	Non	3 810
Slovénie	0	0	0	–	Oui	0
Somalie	149 074	7	149 081	1986	Non	147 120
Soudan	26 473	0	26 473	2020P	Non	5 500
Sri Lanka	45 707	0	45 707	2023P	Oui	0
Suède	0	0	0	–	Oui	0
Suisse	0	0	0	–	Oui	0
Suriname	57 918	0	57 918	2013P	Non	41 170
Tadjikistan	0	0	0	–	Oui	0
Tchad	143 804	446	144 250	1991	Non	129 610
Tchéquie	0	0	0	–	Oui	0
Thaïlande	0	0	0	–	Oui	0
Timor-Leste	3 761	0	3 761	2022P	Oui	0
Togo	1 982	0	1 982	2023P	Oui	0
Tonga	2 592	0	2 592	2020P	Non	630
Trinité-et-Tobago	40 631	0	40 631	2023P	Oui	0
Tunisie	36 266	0	36 266	2022P	Oui	0
Türkiye	0	0	0	–	Oui	0
Turkménistan	37 466	0	37 466	2023P	Oui	0
Tuvalu	9 149	148	9 297	2011P	Non	7 340
Ukraine	60 577	0	60 577	2023	Oui	0
Uruguay	99 021	0	99 021	2023P	Oui	0
Vanuatu	1 382	0	1 382	2022P	Oui	0
Venezuela (République bolivarienne du)	6 254 338	0	6 254 338	2015P	Non	3 722 900
Viet Nam	88 359	0	88 359	2023	Oui	0
Yémen	83 026	0	83 026	2012P	Non	62 050
Zambie	0	0	0	–	Oui	0
Zimbabwe	21 234	0	21 234	2020P	Non	4 480
<b>Total partiel</b>	<b>71 699 266</b>	<b>4 590</b>	<b>71 703 856</b>			<b>10 114 470</b>
Ex-Yougoslavie <sup>b</sup>	2 081 599		2 081 599	1990(P)-2001		

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années (depuis)</i>	<i>Droit de vote<sup>a</sup></i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
État non membre :						
États-Unis d'Amérique <sup>c</sup>	69 068 887		69 068 887			
<b>TOTAL</b>	<b>142 849 752</b>	<b>4 590</b>	<b>142 854 342</b>	1994(P)-1996		<b>10 114 470</b>

*Notes :*

(P) = versement partiel.

<sup>a</sup> Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, l'exercice du droit de vote de 51 États Membres a été suspendu.

<sup>b</sup> Question du paiement des contributions non acquittées en attente de règlement (résolution 63/249 de l'Assemblée générale).

<sup>c</sup> État Membre de l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 1996.